



COMMERCE EQUITABLE AFRIQUE – CÔTE D'IVOIRE
Programme de Revenu Dément et Bien-être de l'enfant (LIP-AMS)

TERMES DE RÉFÉRENCE

Appel à candidature pour la sélection d'un Fournisseur de :

**Kits Agricoles pour l'entretien de plantations de
cacaoyers et autres activités agricoles.**

©Septembre 2026

Entité	Commerce Equitable Afrique - Région Afrique de l'Ouest (FTA – WAN) Programme de revenu décent-ACTION et Marks & Spencer - AMS LIP
Objet	Sélection d'un Fournisseur de Kits Agricoles pour l'entretien de plantations de cacaoyers et autres activités agricoles.
Date de livraison	30 jours maximum après notification officielle par courriel au prestataire sélectionné
Lieu de livraison	Au Siege des Coopératives Partenaires au Projet.
Date de publication	Mercredi 23 Septembre 2026
Date limite de soumission	Vendredi 02 Octobre 2026

I. Présentation de Commerce Equitable Afrique – Afrique de l'Ouest (FTA – WAN) et du Programme de Revenu Décent avec ACTION et Marks & Spencer

La Région d'Afrique de l'Ouest de Commerce Equitable Afrique encore connue sous l'appellation de Fairtrade Afrique Africa – Région Afrique de l'Ouest (FTA-WAN) est le réseau des producteurs d'Afrique de l'Ouest du système FAIRTRADE. Il soutient les coopératives productrices de cacao, de café, anacarde, mangue, banane dessert, ainsi que d'autres produits agricoles certifiés Fairtrade en renforçant leurs capacités organisationnelles, sociales et économiques.

Le programme de revenu décent et bien-être de l'enfant financé par Action and Marks & Spencer (AMS- LIP) est une initiative de du système FAIRTRADE visant à améliorer le revenu des petits producteurs de cacao membres des coopératives partenaires en agissant sur la productivité agricole, l'accès aux marchés, la résilience financière, le bien-être de l'enfant et la gouvernance institutionnelle des organisations de producteurs. Trois coopératives ivoiriennes bénéficient actuellement de ce programme (Campagne 2025-2026) : YEYASSO, SCOOPAKAM et ECAKOOG.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pilier Productivité du programme, Commerce Équitable Afrique prévoit de mettre à la disposition des producteurs bénéficiaires des opérations de taille des kits agricoles destinés à l'entretien de leurs parcelles de cacao. Cette initiative vise à accompagner les producteurs dans la poursuite des travaux d'entretien après la taille, à favoriser l'adoption de bonnes pratiques agricoles et à contribuer ainsi à l'amélioration durable de la productivité des parcelles.

II. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de revenu décent et de bien-être de l'enfant financé par Action and Marks & Spencer (AMS-LIP), Commerce Équitable Afrique collabore avec les coopératives YEYASSO, ECAKOOG et SCOOPAKAM pour la réalisation d'activités visant notamment l'amélioration durable de la productivité des parcelles de cacao.

À travers son pilier « Productivité », le programme accompagne les producteurs dans l'amélioration de la gestion et de l'entretien de leurs plantations à travers différentes interventions, notamment la taille des cacaoyers, les traitements phytosanitaires, l'agroforesterie et la promotion de bonnes pratiques agricoles. Dans ce cadre, des opérations de taille ont été réalisées au profit des producteurs des trois coopératives partenaires afin d'améliorer l'état des plantations et de créer des conditions favorables à l'amélioration de leur productivité.

Afin de compléter cet accompagnement et de permettre aux producteurs bénéficiaires de poursuivre efficacement les travaux d'entretien de leurs parcelles après la taille, Commerce Équitable Afrique prévoit de mettre à leur disposition des kits agricoles adaptés. Ces kits contribueront à faciliter la réalisation des opérations courantes d'entretien des plantations et à favoriser l'adoption durable des bonnes pratiques agricoles promues par le programme.

C'est dans ce contexte que Commerce Équitable Afrique lance le présent appel d'offres en vue de sélectionner un fournisseur qualifié pour la fourniture de kits agricoles de qualité destinés aux producteurs bénéficiaires des opérations de taille. Le présent TDR définit les caractéristiques et spécifications techniques des articles recherchés ainsi que les principales conditions de fourniture et de collaboration avec le prestataire retenu.

III. Objectifs

3.1. Objectif général

Sélectionner un fournisseur qualifié capable de fournir, dans les délais requis, des kits agricoles de qualité destinés aux producteurs bénéficiaires des opérations de taille, afin de renforcer leurs capacités à assurer l'entretien régulier de leurs parcelles de cacao et à favoriser l'adoption durable des bonnes pratiques agricoles promues dans le cadre du programme LIP-AMS.

3.2. Objectifs spécifiques

- Fournir des kits agricoles conformes aux quantités et aux spécifications techniques définies par Commerce Équitable Afrique ;
- Mettre à la disposition des producteurs bénéficiaires des opérations de taille des outils et équipements adaptés à l'entretien de leurs parcelles de cacao ;
- Contribuer à renforcer la capacité des producteurs à réaliser régulièrement les travaux d'entretien de leurs parcelles et à appliquer les bonnes pratiques agricoles promues par le programme.

IV. Spécifications

4.1. Description des équipements

Le tableau ci-dessous présente la composition des kits agricoles ainsi que les quantités prévues pour chaque article :

Composition	Quantité
Paires de bottes	2800
Machettes	5600
Limes	5600

4.2. Répartition et lieu de livraison

Les articles seront livrés par le fournisseur sélectionné dans les coopératives bénéficiaires du projet de revenu décent (LIP-AMS). Ce sont :

Coopératives	Lieu de livraison	Qté des équipements		
		Paire de bottes	Machette	Limes
YEYASSO	A Man, siège de la coopérative	925	1850	1850
ECAKOOG	A Grogouya, siège de la coopérative (entre Lakota et Gagnoa)	925	1850	1850
SCOOPAKAM	A Divo, siège de la coopérative	950	1900	1900
TOTAL		2800	5600	5600

4.3. Pointure des paires de bottes

Les quantités requises pour chaque pointure sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Pointure	Quantité
40	280
41	504
42	728
43	616
44	420
45	252
Total	2800

NB : 1-les quantités à livrer dans chaque coopérative pourraient être modifiées ; Commerce Equitable Afrique communiquera au fournisseur les répartitions finales avant la livraison ;

2-les paires de bottes seront de couleur blanche et personnalisées.

V. Étendue du service et contenu attendu

5.1. Préparation

Le fournisseur retenu devra :

- Examiner le présent TDR ainsi que les spécifications techniques des articles composant les kits agricoles ;
- Vérifier la disponibilité des articles proposés et s'assurer de leur conformité aux caractéristiques techniques, aux niveaux de qualité et aux quantités exigés ;
- Soumettre, lorsque cela est pertinent, les fiches techniques, catalogues, photographies ou tout autre document permettant d'apprécier les caractéristiques et la qualité des articles proposés ;
- Proposer un calendrier de livraison permettant d'assurer la fourniture complète des kits agricoles dans les délais requis par Commerce Équitable Afrique.

5.2. Livrables attendus du fournisseur

Le fournisseur retenu devra fournir les éléments suivants :

- Les fiches techniques, catalogues, photographies ou tout autre document pertinent permettant de vérifier la conformité des articles proposés aux spécifications techniques du présent TDR, lorsque cela est applicable ;
- Les kits agricoles complets, comprenant l'ensemble des articles requis et conformes aux quantités, pointures et spécifications techniques définies par Commerce Équitable Afrique ;
- Un bon de livraison pour chacune des trois (03) coopératives bénéficiaires, dûment signé par les responsables désignés au niveau des coopératives et attestant de la réception effective des kits agricoles ;
- Une facture normalisée électronique (FNE) conforme à la réglementation ivoirienne en vigueur ;
- Le cas échéant, tout autre document jugé nécessaire par Commerce Équitable Afrique conformément à ses procédures internes et à la législation ivoirienne applicable.

Note Importante :

Le fournisseur retenu devra assurer la livraison complète de l'ensemble des équipements, conformément aux spécifications du présent TDR, dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification. Une notification par courriel est suffisante le temps de la signature d'un contrat.

VI. Profil requis du fournisseur

6.1. Qualifications et expérience

- Être une entreprise légalement constituée et enregistrée en Côte d'Ivoire, exerçant dans la fourniture, la distribution ou la commercialisation de matériels, outils, équipements ou intrants agricoles ;
- Justifier d'une expérience d'au moins trois (03) ans dans la fourniture de kits, matériels, outils ou équipements agricoles ou de produits similaires ;
- Disposer des capacités techniques, logistiques et organisationnelles nécessaires pour assurer la fourniture et la livraison complète des kits agricoles dans les quantités, spécifications et délais requis ;
- Fournir au moins deux (02) références de marchés similaires exécutés avec succès au cours des trois (03) dernières années ;
- Être en mesure de garantir la qualité, la conformité et le bon état de l'ensemble des articles composant les kits agricoles au moment de leur livraison ;
- Être en mesure de remplacer, à ses frais, tout article livré présentant un défaut ou ne répondant pas aux spécifications techniques définies dans le présent TDR.

VII. Composition du dossier de candidature

Les soumissionnaires sont invités à soumettre une candidature complète comprenant deux parties :

7.1. Offre technique

Comportant les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise ;
- Copie du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document attestant de l'existence légale de l'entreprise ;
- Références d'au moins deux (02) marchés similaires exécutés au cours des trois (03) dernières années ;
- Fiches techniques, catalogues, brochures, photographies ou tout autre document permettant d'apprécier les caractéristiques et la qualité des différents articles composant les kits agricoles proposés ;
- Description des articles proposés permettant de vérifier leur conformité aux spécifications techniques définies dans le présent TDR ;
- Calendrier prévisionnel de fourniture et de livraison complète des kits agricoles dans les délais requis.

7.2. Offre financière

L'offre financière devra :

- Être présentée en francs CFA (FCFA), toutes les taxes applicables y comprises (TTC) ;
- Comporter un devis quantitatif et estimatif détaillé indiquant les prix unitaires et les montants totaux de chaque matériel et chaque équipement proposé, y compris l'ensemble des coûts nécessaires à la parfaite exécution des prestations prévues dans le présent TDR.
- Copie du registre de commerce et de la DFE ainsi que tout document attestant de l'existence légale du soumissionnaire.

VIII. Critères d'évaluation et de sélection

Critères d'évaluation	Points	Pondération
OFFRE TECHNIQUE	100 points	70%
Qualité des articles et conformité aux spécifications techniques proposées	35	
Expérience du soumissionnaire dans la fourniture de kits, matériels ou outils agricoles similaires	25	
Références pour des services similaires (contenu et public cible)	15	
Délai de livraison	25	
OFFRE FINANCIÈRE	30 points	30%
Rapport qualité-prix et cohérence du budget proposé	30	
TOTAL	100 points	100%

Le prestataire ayant obtenu le meilleur score combiné (70 % pour les aspects techniques et 30 % pour les aspects financiers) sera présélectionné. Commerce Equitable Afrique se réserve le droit d'inviter tout soumissionnaire à une présentation orale avant l'attribution définitive du contrat.

IX. Responsabilités respectives

9.1. Responsabilités de Fairtrade Afrique de l'Ouest

- Garantir la transparence du processus de sélection ;
- Garantir la confidentialité des informations reçues à travers les offres techniques et financières, et éventuellement lors de(s) interview(s) ;
- Fournir, si nécessaire, davantage d'explications au prestataire retenu sur le présent terme de référence ainsi que toute information nécessaire à l'exécution de la prestation ;
- Désigner un point focal chargé du suivi de l'exécution du contrat et de la coordination avec le fournisseur ;
- Faciliter la coordination avec les coopératives partenaires pour la réception et la distribution des articles ;
- Procéder à la vérification et à la réception des équipements livrés afin de s'assurer de leur conformité aux spécifications techniques du présent TDR ;
- Notifier au fournisseur toute non-conformité constatée et assurer le suivi des mesures correctives, le cas échéant ;
- Procéder au paiement du fournisseur conformément aux modalités contractuelles convenues

9.2. Responsabilités du fournisseur

- Fournir les équipements conformément aux spécifications techniques définies dans le présent TDR et aux exigences contractuelles ;
- Garantir que tous les équipements livrés sont neufs, en parfait état de fonctionnement et conformes aux caractéristiques techniques convenues ;
- Assurer la livraison des équipements dans les délais et aux lieux convenus avec Fairtrade Africa ;
- Remplacer, à ses frais, tout équipement reconnu non conforme, défectueux ou présentant un défaut de fabrication pendant la période de garantie, conformément aux conditions contractuelles ;
- Respecter la confidentialité des informations mises à sa disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

X. Conditions contractuelles et de paiement

Le prestataire de services sélectionné sera lié à Commerce Equitable Afrique West par un contrat de service précisant les obligations de chaque partie, le calendrier de mise en œuvre, les livrables attendus et les modalités de paiement. Le paiement sera effectué selon l'échéancier suivant, sous réserve de la validation des livrables correspondants :

Tranche de paiement	Montant (%)	Condition déclenchante
---------------------	-------------	------------------------

Avance	40%	Signature du contrat et validation des maquettes/prototypes
Paielement a mi-parcours	30%	Livraison complète et validation des articles par Commerce Equitable Afrique (FTA).
Solde final	30%	Paielement final après formation des utilisateurs et après remise a FTA de tous les livrables.

XI. Procédures de soumission

Les dossiers de candidature (offre technique + offre financière) doivent être soumis par voie électronique au format PDF à l'adresse suivante : procurementwestafrica@fairtradeafrica.net, avec en objet :

Objet : Offre_Fourniture de kits agricoles aux beneficiaires du projet LIP_LI AMS_[Nom de l'entreprise]

Toute offre reçue après la date limite ou ne respectant pas la structure requise (offre technique séparée + offre financière) pourra être rejetée sans examen.

Accord de confidentialité :

En soumettant une offre, le prestataire de services s'engage à traiter en toute confidentialité toutes les informations relatives à FTA, au programme LI AMS et aux coopératives partenaires auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de cette procédure de sélection, qu'il soit sélectionné ou non.